

Yaoundé, le 17 NOV 2022

22-0024 /OAPI/DG/DGA/SAL/CPM

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer une base de données des fournisseurs et prestataires pour l'année 2023.

Peuvent soumissionner les personnes ou entreprises spécialisées dans au moins l'un des domaines ci-après :

- Les travaux et entretien de génie civil ;
- Les architectes ;
- L'édition ;
- L'imprimerie ;
- Les hôtels ;
- Les agences de voyage ;
- Les agences de location de voiture ;
- La fourniture du matériel de reprographie ;
- La fourniture du mobilier de bureau et les fournitures de bureau ;
- La fourniture du matériel et des équipements informatiques ;
- La fourniture des services informatiques ;
- La fourniture du matériel électrique ;
- La sécurité incendie ;
- La restauration ;
- La traduction ;
- L'interprétariat ;
- La quincaillerie ;
- Le commerce général ;
- Les opérations de douane, transit et manutention ;
- Les déménagements ;
- Le développement des logiciels ;
- La rédaction des schémas directeurs en informatique ;
- Le renouvellement des licences ;
- La maintenance informatique ;
- La maintenance des onduleurs ;
- La sérigraphie ;
- Les prestations diverses ;

L'organisation de l'évènementiel ;  
La vidange des fosses septiques, hygiène et phytosanitaire ;  
Maintenance des équipements de télécommunication ;  
Les prestations de service de télécommunication ;  
La prestation de service de l'audio-visuel  
La fourniture du matériel audio-visuel ;  
Les cabinets médicaux ;  
Les services de sécurité.

Les experts techniques dans le domaine des assurances, du contrôle des bâtiments, de l'agro-industrie, de l'automobile ;

les personnes physiques ou morales spécialisées dans le domaine des études, de la formation, de l'audit, et

Les agences de communication.

Les propositions doivent être présentées en français.

Les propositions doivent être déposées au Bureau du courrier de l'OAPI, au plus tard le trentième (30<sup>ème</sup>) jour, à compter de la date de publication du présent avis à 14 heures 30. Elles devront obligatoirement être présentées sous pli fermé portant uniquement la mention :

**«Appel à manifestation d'intérêt en vue de la constitution d'une base de données des fournisseurs 2023, à n'ouvrir qu'en Commission».**

Aux offres, devront être jointes les informations ci-après concernant le soumissionnaire :

- La soumission indiquant clairement le (s) domaine (s) de soumission
- Une copie certifiée conforme de l'extrait du registre de commerce pour les personnes morales;
- La situation vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- La situation vis-à-vis de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale ;
- Les agréments de représentation s'il y a lieu;
- Les certificats de satisfecit s'il y a lieu ;
- Une description détaillée de l'entreprise ou le diplôme et le CV pour les personnes physiques
- Une attestation de domiciliation bancaire, et
- Une adresse mail fiable et permanente

L'ouverture des plis aura lieu à l'OAPI le trentième (30ème) jour, à compter de la date de publication du présent avis à 15 heures.

Les prestataires qui travaillent déjà avec l'Organisation sont priés de reconstituer leurs dossiers.

En cas d'annulation de l'appel à manifestation d'intérêt, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La Direction Générale de l'OAPI se réserve le droit d'apporter toutes modifications ultérieures au présent appel à manifestation d'intérêt ou de ne lui donner aucune suite.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OAPI**



**Denis L. BOHOUSSOU**